



Municipalité de Chute-Saint-Philippe
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 303-2021

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 16 juin 2021, le règlement suivant a été adopté par la résolution 11905-2021 :

- *Règlement numéro 303-2021 abrogeant le règlement 289-2018 relatif à la gestion contractuelle*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 16 juin 2021.



Éric Paiement, Directeur général